RECOMMANDATIONS SUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS MONDIALES ET RÉGIONALES : SECOND CYCLE DE PROPOSITIONS

Pour décision

1. OBJET

Le présent document a pour objet de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration les recommandations révisées du Secrétariat concernant le financement de la deuxième série de propositions au titre du Programme d'activités mondiales et régionales.

2. DÉCISION RECOMMANDÉE

Le Secrétariat demande au Conseil d'administration d'approuver la décision ci-dessous.

BOD/2013/07-XX—Approbation du financement des propositions d'AMR –
Le Conseil d'administration :

a. se réfère à sa décision du 22 mai 2013 demandant au Secrétariat d'approfondir l'analyse de la seconde série de notes de synthèse des AMR et de soumettre des recommandations à la considération du Conseil d'administration avant le 15 juillet 2013 ;

b. approuve une allocation du Fonds du Partenariat mondial pour l'éducation d'un montant maximal de **19 546 001** dollars pour financer les propositions ci-dessous au titre du Programme d'activités mondiales et régionales (AMR) ;

N°	Idée / produit du savoir	Organisme	Fonction de l'organisme	Financement approuvé (USD)
1	Programme PEARL de préparation et d'apprentissage pour les jeunes enfants du Pacifique, qualité/acquis scolaires	Banque mondiale	Entité de gestion	8 505 075

2	Volet enseignants	UNESCO	Entité de gestion	1 984 850
3	Enfants non scolarisés - réduction des disparités en matière de données et de politiques publiques	Banque mondiale	Entité de gestion	1 583 027
4	Handicap/santé et éducation à l'appui de l'apprentissage pour tous	Banque mondiale	Entité de gestion	3 000 000
5	Acquis scolaires – Région Asie L'évaluation des apprenants au service d'une meilleure instruction	UNESCO	Entité de gestion	944 061
6	Processus de retour d'information et outils de responsabilisation : fiches d'évaluation	UNICEF	Entité de gestion	878 069
7	Acquis scolaires en Asie centrale – compétences de raisonnement des élèves	CICED	Entité de gestion	1 850 919
8	Lutte contre la violence sexiste à l'école	UNICEF	Entité de gestion	800 000
Total				**19 546 001**

c. note qu'il s'agit de la dernière série d'allocations de fonds au titre du programme AMR et que le Secrétariat préparera des options de prise en compte de l'innovation, des écarts de connaissances, des questions régionales et d'éléments similaires, à soumettre à la considération du Conseil d'administration à sa prochaine réunion en présentiel de novembre 2013.

3. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

3.1 Suite aux nombreux commentaires exprimés par le Conseil d'administration lors de sa réunion en présentiel de Bruxelles, les 21 et 22 mai 2013, à propos des précédentes recommandations (BOD/2013/05 Doc 10), le Secrétariat a rédigé de nouvelles recommandations de financement au titre du deuxième cycle du programme AMR.

3.2 Le Conseil d'administration a demandé que davantage de poids soit accordé aux propositions apparaissant clairement en phase avec le plan de mise en œuvre du Plan stratégique du GPE, aux propositions permettant de réduire les disparités régionales,

correspondant aux objectifs stratégiques et, compte tenu des deux cycles de propositions de financement, reflétant la diversité des partenaires, ainsi qu'aux propositions portant sur des activités ne relevant pas de l'action principale de l'organisation partenaire.

3.3 Les recommandations révisées concernent désormais 8 propositions, pour un coût de 19 546 001 dollars. Le mode de notation et les explications détaillées justifiant toutes les notes attribuées aux 18 propositions sont joints en Annexe 1.

4. CONTEXTE

4.1 En mai 2013, le Secrétariat a soumis à la considération du Conseil d'administration le document BOD/2013/05/Doc 10 (joint en Annexe 2) lors de la réunion en présentiel des 21 et 22 mai 2013 à Bruxelles. À cette réunion, il est apparu que le Secrétariat comme le Conseil d'administration avaient le sentiment que le programme AMR n'était plus adapté aux objectifs du Partenariat mondial. En conséquence, cette seconde série de candidatures sera la dernière. Le Conseil d'administration a pris la décision suivante :

> **BOD/2013/05-15 — Activités mondiales et régionales** : le Conseil d'administration demande au Secrétariat
>
> a. de poursuivre l'analyse de la seconde série de notes de synthèse AMR et de soumettre des recommandations à la considération du Conseil d'administration d'ici le 15 juillet 2013 ;
>
> b. de préparer des options de prise en compte de l'innovation, des écarts de connaissances, des questions régionales et d'éléments similaires, à soumettre à la considération du Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion en présentiel de novembre 2013.

4.2 Le Secrétariat et le Conseil sont confrontés au problème suivant : les décisions prises doivent i) être suffisamment objectives et équitables ; ii) refléter les priorités supplémentaires introduites par le Conseil à Bruxelles ; iii) présenter un rapport qualité-prix jugé suffisant par rapport à d'autres requêtes de ressources formulées auprès du GPE.

4.3 Le 10 juin 2013, la Directrice générale du GPE a envoyé au Conseil un exposé écrit de la méthode que le Secrétariat se proposait d'adopter pour finaliser ses recommandations révisées au Conseil, à savoir :

- donner plus de détails sur les 9 notes de synthèse ayant obtenu les meilleures notations, étant entendu qu'il y a une cassure nette entre les notes de synthèse 9 (total de 29,7) et 10 (total de 28,4), mais continuer à recommander l'approbation de 5 notes de synthèse sur les 9 ;

- se concentrer sur les réponses apportées par ces notes de synthèse aux objectifs stratégiques du GPE et expliquer comment la priorité est donnée à certains objectifs particulièrement intéressants, non pris en compte au titre de la première série de propositions (enseignants par exemple) ;

- tenir compte des questions régionales et de la diversité des partenaires ;

- demander à la Banque mondiale une version révisée de sa note de synthèse sur les enfants non scolarisés de manière à tenir compte du travail entrepris par l'UNICEF dans le cadre de la première série des propositions du programme AMR.

4.4 Le groupe bailleur 3 a réagi à cet exposé, demandant explicitement que l'attention ne soit pas limitée aux 9 propositions qui avaient précédemment été les mieux classées mais que les 18 propositions soient toutes prises en considération et que la notation soit révisée. Aucune autre observation n'a été reçue des membres du Conseil. Le Secrétariat a donc pris en considération les 18 propositions dans ses recommandations au Conseil.

4.5 Les informations supplémentaires demandées par le Conseil et l'explication de la première notation sont jointes en Annexe 1.

5. JUSTIFICATION DE LA RECOMMANDATION

5.1 Dans un premier temps, la nouvelle appréciation des 18 propositions a consisté en une évaluation, par le Secrétariat, de l'objectivité de la notation et du classement précédents, soumis au Conseil, par rapport au Manuel opérationnel du programme AMR (précédemment approuvé par le Conseil). S'il est regrettable que le Manuel opérationnel ne reflète pas les priorités actuelles du partenariat, la direction du Secrétariat du GPE a néanmoins jugé que le processus de notation avait été correctement mené, les notations et classements ayant été principalement établis sur la base de l'appréciation d'experts externes. Il est possible que certaines organisations contestent l'un ou l'autre des jugements qui ont été formulés mais la méthode utilisée pour les propositions du mois de mai était la même que celle appliquée pour la première série des propositions AMR étudiées et approuvées par le Conseil en janvier 2013. En outre, il est important de souligner que pour la notation originelle, le principal facteur pris en compte pour

l'évaluation des propositions était la correspondance de celles-ci avec le Plan stratégique du GPE.

5.2 La seule modification qui ait été apportée à la notation de départ, établie en application du Manuel opérationnel du programme AMR, concerne la proposition sur les enfants non scolarisés de la Banque mondiale. Il a, en effet, été demandé à la Banque mondiale de modifier sa proposition après concertation avec l'UNICEF, afin d'éviter tout chevauchement avec la proposition approuvée au titre du premier cycle du programme AMR. La Banque mondiale a soumis une proposition révisée au Secrétariat, laquelle a obtenu des notes légèrement supérieures pour les catégories « appropriation » et « renforcement des capacités » dans l'évaluation effectuée conformément aux directives du Manuel opérationnel AMR.

5.3 Le Conseil a demandé à avoir davantage d'informations sur les propositions financées jusqu'à présent au titre du programme AMR. Le tableau 1 ci-dessous récapitule les financements alloués au titre de la première série de financements AMR. Huit financements ont été approuvés, trois pour l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), deux pour l'AFD et un respectivement pour l'IIPE de l'UNESCO, le BIE de l'UNESCO et l'UNICEF. S'agissant des régions, l'Afrique, et l'Afrique francophone en particulier, était nettement privilégiée. Au plan technique, l'acquisition des connaissances (objectif n° 3 du Plan stratégique du GPE) a été nettement privilégiée, ainsi que, dans une moindre mesure, l'objectif stratégique n° 5 (financement) et le problème des enfants non scolarisés (objectifs stratégiques 1 et 3), au détriment d'actions en faveur des filles, des États fragiles et des enseignants.

TABLEAU 1 : Financements approuvés au titre du premier cycle du programme AMR

Dénomination de l'activité	Organisme entité de supervision/ de gestion	Financement total approuvé (USD)
Élaboration de méthodes permettant de faire le lien entre les évaluations de la lecture dans les différentes régions et d'en tirer des enseignements en matière de pratiques d'évaluation précoce.	Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	610 000
Acquis scolaires dans les petites classes : intégration des programmes, de l'enseignement, des supports d'apprentissage et de l'évaluation	Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	2 999 082

Efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage en contexte bilingue (Initiative ELAN – École et langues nationales/ OIF - Organisation de la francophonie)	Agence française de développement (AFD)	1 408 200
Efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage pour les acquis scolaires	Agence française de développement (AFD)	997 000
Financement de l'éducation – élaboration de méthodes visant à améliorer les rapports nationaux sur les flux de financement	Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	2 119 074
Enfants non scolarisés : réduire le déficit de données	Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	1 100 000
Réduction significative du nombre des enfants non scolarisés, phase 2 de l'Initiative en faveur des enfants non scolarisés	UNICEF	3 284 900
Financement de l'éducation – bourses scolaires	Institut international de planification de l'éducation (IIPE)	996 829

5.4 À l'étape suivante, toutes les propositions ont été réétudiées à la lumière des priorités énoncées par le Conseil à sa réunion de Bruxelles. Le Conseil a demandé que la nouvelle évaluation tienne compte des disparités subsistant à l'issue du premier cycle de propositions au titre du programme AMR. Les trois principaux aspects pris en considération sont les suivants :

i) veiller à une prise en compte équilibrée des cinq objectifs stratégiques définis dans le Plan stratégique du GPE (en accordant des notes plus élevées aux propositions concernant les États fragiles, les filles et les enseignants) ;

ii) veiller à la diversité géographique (en accordant des notes plus élevées aux régions autres que l'Afrique) ;

iii) veiller à la diversité des partenaires.

5.5 Le Secrétariat a estimé qu'il n'était pas en mesure de déterminer de manière suffisamment objective si les activités envisagées avaient des chances d'être financées sans l'appui du GPE ou étaient susceptibles d'être financées par le partenaire lui-même parce qu'entrant dans le champ normal de ses activités principales. En conséquence, ces facteurs n'ont pas influencé les recommandations exposées dans le présent document.

5.6 Par souci d'objectivité, le Secrétariat a procédé à la notation des 18 propositions en fonction des trois critères spécifiés au paragraphe 5.4 ci-dessus. Pour établir une certaine cohérence, une note maximale de 2 a été attribuée à chaque proposition. Cette note a ensuite été pondérée par un facteur de 1 à 5 (en fonction de l'importance signalée par le Conseil d'administration) et les majorations ainsi obtenues ont été ajoutées aux notes originelles pour aboutir aux notes et classements finaux.

5.7 Le tableau 2 ci-dessous récapitule les anciennes et les nouvelles notations ainsi que les classements. La dernière colonne explicative de l'Annexe 1 donne des explications supplémentaires sur la méthode utilisée pour obtenir les nouvelles notations.

TABLEAU 2 : Notes et classements révisés de la deuxième série des AMR

Nouveau classement	Nouvelle note totale	Organisme/ désignation abrégée des notes de synthèse	Montant demandé en USD	Note précédente	Classement précédent
1	40	BM/ PEARL	8 505 075	31,5	3
2	38,5	UNESCO/ IE Enseignants	1 984 850	31,2	4
3	37,7	BM-UNICEF/ Enfants non scolarisés	1 583 027	31,7	1
4	37,5	BM/ Handicap et santé	3 520 600	31,2	5
5	34,8	UNESCO/ Bangkok	944 061	31,5	2
6	34,8	UNICEF/ Fiches d'évaluation	878 069	31,0	6
7	34,7	CICED/ Acquis scolaires	1 850 919	29,9	8
8	34,6	UNICEF/ violence sexiste	800 000	27,3	12
9	34,2	AFD/	2 569 518	29,7	9
10	33,3	BM/ Caraïbes orientales	3 366 000	31,0	7
11	32,6	BM/ Asie de l'Est	688 600	27,6	11
12	32,5	DFID-CEI	2 400 000	26,2	14
13	32,4	IIPE-FAWE/ LO	1 554 739	28,4	10
14	32,0	UNICEF/ Hum	1 072 663	26,0	15

15	29,2	IIPE/ Finance	1 764 524	26,9	13
16	26,1	UNESCO ECCE	2 872 950	22,6	16
17	24,9	UNICEF S lecture	1 000 000	21,1	17
18	23,8	UIL/	2 500 000	20,0	18

5.8 Avec cette nouvelle méthode d'évaluation, c'est l'activité PEARL (Pacifique) de la Banque mondiale qui arrive en tête de classement. Le budget total de l'activité se monte à 8 505 075 dollars, ce qui dépasse nettement le plafond de 3 millions recommandé par le Manuel opérationnel pour le programme AMR. Le Conseil devra décider s'il souhaite plafonner le financement de cette activité à 3 millions de dollars ou s'il accepte de financer la somme totale. Le Secrétariat considère que cette proposition comprend une importante et très bonne méthode de travail pour les petits États insulaires où le modèle habituel du GPE n'est pas applicable ou peu adapté. Il est très coûteux d'intervenir dans le Pacifique en raison de l'isolation relative des États insulaires de cette région. De ce fait, le Secrétariat considère que la proposition est d'un bon rapport qualité-prix en comparaison d'interventions individuelles dans ces pays ; en outre elle permettra de tester un mode opératoire innovant, différent du financement habituel au titre de la mise en œuvre dans les pays. La proposition classée quatrième a un budget qui dépasse légèrement les 3,5 millions de dollars (Banque mondiale, Handicap/Santé). Le Secrétariat ne voit pas d'argument solide pouvant justifier le dépassement du plafond recommandé par le Manuel opérationnel et suggère de plafonner ce financement à 3 millions de dollars.

5.9 La méthode adoptée par le Secrétariat élargit le cercle des partenaires du premier cycle en intégrant la Banque mondiale, le CICED, l'Internationale de l'Éducation en collaboration avec l'UNESCO, et l'UNICEF. L'attention est davantage portée sur les États fragiles, les filles et les enseignants, même si la question des acquis scolaires (objectif stratégique n°3 du Plan stratégique du GPE) reste prédominante. L'éventail géographique est plus large après le second cycle, une plus grande attention étant portée à l'Asie, au Pacifique et à l'Asie centrale.

5.10 La recommandation du Secrétariat combine l'évaluation technique de départ conforme au Manuel opérationnel du programme AMR et les priorités définies par le Conseil en mai 2013. Étant donné qu'il s'agit de la dernière série de propositions au titre du programme AMR avant l'approbation par le Conseil et la mise en place d'un nouveau

mécanisme, le Secrétariat recommande le financement des huit propositions du tableau 3, pour un coût total de 19 546 001 dollars.

TABLEAU 3 : Financements recommandés au titre du deuxième cycle du programme AMR

N°	Idée/ produit du savoir	Organisme	Fonction de l'organisme	Financement approuvé (USD)
1	Programme PEARL de préparation et d'apprentissage pour les jeunes enfants du Pacifique, qualité/acquis scolaires	Banque mondiale	Entité de gestion	8 505 075
2	Volet enseignants	UNESCO	Entité de gestion	1 984 850
3	Enfants non scolarisés - réduction des disparités en matière de données et de politiques publiques	Banque mondiale	Entité de gestion	1 583 027
4	Handicap/santé et éducation à l'appui de l'apprentissage pour tous	Banque mondiale	Entité de gestion	3 000 000
5	Acquis scolaires – Région Asie L'évaluation des apprenants au service d'une meilleure instruction	UNESCO	Entité de gestion	944 061
6	Processus de retour d'information et outils de responsabilisation : Fiches d'évaluation	UNICEF	Entité de gestion	878 069
7	Acquis scolaires en Asie centrale – Compétences de raisonnement des élèves	CICED	Entité de gestion	1 850 919
8	Lutte contre la violence sexiste à l'école	UNICEF	Entité de gestion	800 000
Total				**19 546 001**

5.11 Si le Secrétariat avait simplement considéré que les 18 propositions étaient toutes techniquement valables et avait procédé à une évaluation en fonction des priorités récemment fixées par le Conseil, les huit propositions suivantes seraient arrivées en tête de classement :

1. Banque mondiale, PEARL
2. UNESCO/IE, enseignants
3. UNICEF, violence sexiste
4. DFID / CEI
5. Banque mondiale, Handicap et santé
6. UNICEF, Humanitaire
7. Banque mondiale, enfants non scolarisés
8. Banque mondiale : Asie de l'Est

Le Secrétariat n'a pas recommandé cette méthode au Conseil d'administration dans la mesure où elle ne prend aucunement en compte la base sur laquelle les propositions ont été demandées au départ.

6. IMPLICATIONS POUR LES RESSOURCES DU SECRÉTARIAT

6.1 Il n'y a aucune implication négative sur les ressources du Secrétariat. De fait, dans le cas où la recommandation ne serait pas approuvée, aucune proposition n'étant financée au titre du deuxième cycle du programme AMR, environ 20 % du temps d'un membre du personnel à temps plein serait libéré pour d'autres tâches.

7. ÉTAPES SUIVANTES

7.1 Si le Conseil d'administration approuve les recommandations du présent document, le Secrétariat aidera les candidats à finaliser leurs propositions et à assurer leur financement.

7.2 Comme le Conseil l'a demandé, le Secrétariat préparera un rapport de suivi et une étude finale du programme AMR. Il préparera également des options de prise en compte de l'innovation, des écarts de connaissances, des questions régionales et d'éléments similaires, à soumettre à la considération du Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion en présentiel de novembre 2013.